



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 juin 2025, à 20 h 00, à la salle du conseil située au 505, rue Frontière, local 5, à Hemmingford, le conseil municipal de la municipalité du village de Hemmingford statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 299 :

Projet de construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée – Lot 6 674 178 (453A, Avenue Margaret)

Demande déposée le 16 mai 2025 concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le **lot 6 674 178** du cadastre du Québec. (Future adresse : 453A, Avenue Margaret)

L'objet de la demande de dérogation mineure est :

-Autoriser l'implantation d'une nouvelle construction unifamiliale isolée dont la marge avant sera de 4,5 mètres alors que la marge avant doivent être **d'au minimum 7,5 mètres** comme l'exige la grille de spécification des usages et des normes de la zone HA-1 au *Règlement de zonage numéro 293*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Hemmingford, ce 16 mai 2025.

Annick Brunet

Directrice générale adjointe, Greffière-Trésorière